



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### SIENNA IM LANCE LE PREMIER FONDS ACTIONS DE DROIT FRANÇAIS TOTALEMENT DÉDIÉ À LA RECONSTRUCTION D'UNE SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE

**Paris, 25 juin 2025** – Après le lancement de Sienna Héphaïstos<sup>1</sup> réservé aux clients institutionnels, unique fonds de dette privée à ce jour finançant les PME et ETI européennes de la BITD<sup>2</sup>, Sienna Investment Managers (Sienna IM) va plus loin face à des chocs géopolitiques inédits et étend son offre à la thématique de la souveraineté européenne. Son nouveau fonds **Sienna Actions Euro Souveraineté**<sup>3</sup>, de droit français, disponible pour les investisseurs privés, répond à une nécessité urgente de rebâtir une Europe plus résiliente, plus compétitive, plus indépendante. Il fait aussi suite à la prise de conscience collective quant à la reconquête industrielle inspirée par les rapports Letta et Draghi (2024).

Ce fonds commun de placement (FCP) soutiendra les entreprises européennes actives dans des secteurs stratégiques contribuant à la souveraineté et à l'autonomie de l'Union européenne. Il capitalisera ainsi sur une diversification stratégique autour de **7 thèmes clés** : l'innovation technologique, l'indépendance énergétique, la défense (dont l'aéronautique et le spatial), la sécurité alimentaire, le financement de l'économie réelle, l'autonomie industrielle, l'indépendance des actifs stratégiques (comme les télécoms ou la santé).

Classé article 8<sup>4</sup> au sens du règlement SFDR<sup>5</sup>, il s'appuie sur une gestion active et intègre une approche extra-financière exigeante basée sur des critères ESG.

**Xavier Collot, Managing Director – Actifs cotés et hybrides, Sienna IM** : « *Sans industrie forte, compétitive et innovante, il ne peut y avoir d'Europe souveraine. Investir aujourd'hui dans les secteurs industriels les plus stratégiques, c'est contribuer à rattraper notre retard en matière de défense, à accélérer la réindustrialisation pour réduire notre dépendance aux importations et à accompagner la transition énergétique. Le fonds Sienna Actions Euro Souveraineté a été conçu pour répondre à ces enjeux cruciaux, à un moment charnière de notre histoire, en phase avec la quête de sens de nombreux épargnants.* »

---

<sup>1</sup> géré par Sienna AM France, société de gestion agréée par l'AMF n°GP97118, membre du groupe Sienna IM

<sup>2</sup> base industrielle et technologique de défense

<sup>3</sup> géré par Sienna Gestion, société de gestion agréée par l'AMF depuis 1997

<sup>4</sup> SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. (3) Le fonds appartient à la catégorie 8 du règlement 2019/2088 (Règlement SFDR). Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales

<sup>5</sup> Le fonds appartient à la catégorie 8 du règlement 2019/2088 (Règlement SFDR). Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Timothée Malphettes, gérant du fonds Sienna Actions Euro Souveraineté** : « *La nécessité de répondre à l'autonomie stratégique de l'Europe est devenue urgente et impérieuse et a vocation à créer un modèle économique plus résilient. Cette nouvelle stratégie vise à investir dans des entreprises européennes cotées, principalement de grande qualité, qui contribuent directement à assurer et renforcer la souveraineté du continent, tout en affirmant un nouveau modèle économique.* »

#### Avertissement

Fonds Commun de Placement géré par Sienna Gestion. Sienna Gestion est une société de portefeuille agréée par l'AMF, développant l'expertise en gestion cotée et hybride du groupe Sienna Investment Managers.

Communication publicitaire qui ne constitue pas une recommandation d'investissement. L'accès au produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Les risques, les frais et la durée de placement recommandée de l'OPC sont décrits dans le DIC PRIIPs et Règlement, disponibles sur le site de Sienna Gestion : [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com). Ces documents doivent être consultés avant toute décision d'investissement.

Le fonds présente un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

#### A propos de Sienna Investment Managers

Sienna Investment Managers est un gérant d'actifs paneuropéen et multi-expertises de la société d'investissement cotée GBL ("Groupe Bruxelles Lambert"). Avec environ 300 professionnels, Sienna IM est présente à Paris, Milan, Hambourg, Francfort, Madrid, Amsterdam, Luxembourg, Londres et Séoul.

Combinant actifs cotés et privés, Sienna IM développe pour ses clients des solutions personnalisées et innovantes, pour donner du sens à leurs investissements. A fin décembre 2024, le Groupe gère plus de 40 milliards d'euros d'encours, dont plus de 80% (sur le périmètre éligible SFDR) sont classés articles 8 ou 9.

Afin de rester informés de notre actualité, vous pouvez nous suivre sur [LinkedIn](#) ou visiter [www.sienna-im.com](http://www.sienna-im.com)

SIENNA GESTION | Membre du groupe Sienna Investment Managers | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris |

N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

#### Contacts presse

Féten Ben Hariz – [fbenhariz@fargo.agency](mailto:fbenhariz@fargo.agency) +33 (0)6 16 83 64 06

Maria Krellenstein – [maria.krellenstein@sienna-im.com](mailto:maria.krellenstein@sienna-im.com) +33 (0)6 64 37 69 63